



Afrique du Sud

GROUPE AFRIKA

Circuit regroupé de 09 jours / 07 nuits

Du 21 au 29 juillet 2026

JOHANNESBURG - LESEDI CULTURAL VILLAGE - HAZYVIEW -
KRUGER NATIONAL PARK - SANDTON

Un pays rempli d'expériences riches, authentiques et sans filtre. Des paysages d'une beauté à couper le souffle, une faune sauvage rugissante, une énergie urbaine vibrante, l'incroyable chaleur et diversité culturelle de son peuple, une histoire riche et millénaire, une explosion de saveurs à goûter...



Version du 28 octobre 2025

transcontinents.com

Afrique du Sud

GROUPE AFRIKA

Circuit regroupé de 09 jours / 07 nuits

Du 21 au 29 juillet 2026

JOHANNESBURG - LESEDI CULTURAL VILLAGE - HAZYVIEW -
KRUGER NATIONAL PARK - SANDTON



Votre programme

Mardi 21 juillet - REUNION / JOHANNESBURG

Rendez-vous à l'aéroport Roland Garros. Formalités d'enregistrement et vol pour Johannesburg. A l'arrivée, accueil par votre guide francophone et transfert à pied jusqu'à votre hôtel qui se situe dans le terminal. Dîner libre. Installation au City Lodge OR Tambo Hotel (3* normes locales) pour 1 nuit. Nuit à votre hôtel.

Mercredi 22 juillet - JOHANNESBURG / LESEDI CULTURAL VILLAGE (env. 150 kms)

Petit déjeuner. Départ pour la visite de Soweto en tuk-tuk avec un arrêt devant la maison de Mandela. **Déjeuner** traditionnel au Lebo's Restaurant. Continuation vers le village de Lesedi. A partir de 14 h, installation en chambre pour 1 nuit, puis visite du village (commentaires en anglais) et découverte des 4 tribus africaines : Zulu, Basotho, Xhosa et Pedi. Vous assisterez à une démonstration de danses et de chants traditionnels. **Dîner** et nuit au village.

Jeudi 23 juillet - LESEDI CULTURAL VILLAGE / HAZYVIEW (env. 480 kms)

Petit déjeuner. Départ en direction de la région du Mpumalanga. Visite panoramique de la ville historique de Pilgrim's Rest. Vous participerez à une expérience de chercheur d'or, comme à l'époque des pionniers. **Déjeuner** en cours de route, puis continuation vers Hazyview. A partir de 15 h, installation au Anew Resort Hazyview (4* normes locales) pour 1 nuit. Reste de la journée libre. *Dîner libre* et nuit au lodge.
NB : possibilité de réserver le dîner à l'hôtel - supplément à régler au moment de la réservation.

Vendredi 24 juillet - HAZYVIEW / BLYDE RIVER CANYON / KRUGER NATIONAL PARK (env. 200 kms)

Petit déjeuner. Départ pour la visite du centre de réhabilitation des éléphants, Elephant Whispers. Interaction avec les pachydermes, puis continuation vers Blyde River Canyon avec la découverte panoramique de Bourke's Luck Photoles. **Déjeuner** dans un restaurant local. A partir de 14 h, installation au Nkambeni Safari Lodge (3* normes locales) pour 2 nuits. **Dîner** et nuit à votre camp.



Afrique du Sud

GROUPE AFRIKA

Circuit regroupé de 09 jours / 07 nuits

Du 21 au 29 juillet 2026

JOHANNESBURG - LESEDI CULTURAL VILLAGE - HAZYVIEW -
KRUGER NATIONAL PARK - SANDTON



Samedi 25 juillet - KRUGER NATIONAL PARK

Petit déjeuner. Départ pour une journée de safari en 4x4 sur les pistes du parc Kruger. Vous partirez à la recherche des "Big Five" : éléphant, buffle, léopard, lion et rhinocéros noir. **Déjeuner** pique-nique au coeur du parc. Continuation de votre safari, puis retour à votre camp dans l'après-midi. **Dîner** traditionnel "Braai" avec grillades dans le Boma. Nuit à votre camp.

Dimanche 26 juillet - KRUGER NATIONAL PARK / JOHANNESBURG / SANDTON (env. 350 kms)

Petit déjeuner. Départ pour la visite du sanctuaire des chimpanzés, le Chimp Eden. Puis, continuation vers Johannesburg avec un **déjeuner** en cours de route. Visite d'un village Ndébélé. A partir de 14 h, installation à l'hôtel Indaba (4* normes locales) pour 2 nuits. Reste de la journée libre. *Dîner libre* et nuit à votre hôtel

NB : possibilité de réserver le dîner à l'hôtel - supplément à régler au moment de la réservation.

Lundi 27 juillet - SANDTON

Petit déjeuner. Journée et déjeuner libres. *Dîner libre* et nuit à votre hôtel.

NB : possibilité de réserver le dîner à l'hôtel - supplément à régler au moment de la réservation.

Mardi 28 juillet - SANDTON / JOHANNESBURG / REUNION

Petit déjeuner. *Libération de votre chambre.* Départ pour la visite de la capitale Johannesburg. Visite panoramique de Pretoria la ville boer et arrêt photo devant la statue de Nelson Mandela. **Déjeuner** bistronomique sur Pretoria. En fin de journée, transfert vers l'aéroport de Johannesburg. Dîner libre. Formalités d'enregistrement et vol pour La Réunion. Nuit à bord.

NB : possibilité de garder la chambre jusqu'en fin de journée - supplément à régler au moment de la réservation.

Mercredi 29 juillet - ARRIVEE REUNION

Petit déjeuner à bord. Arrivée à La Réunion. Fin de nos services.



Afrique du Sud

GROUPE AFRIKA

Circuit regroupé de 09 jours / 07 nuits

Du 21 au 29 juillet 2026

JOHANNESBURG - LESEDI CULTURAL VILLAGE - HAZYVIEW -
KRUGER NATIONAL PARK - SANDTON

PRIX PAR PERSONNE EN EUROS sur la base d'un minimum de 15 adultes:

Base	Adulte en chambre Double	Adulte en chambre Simple	Enfant dans la chambre de 2 adultes (min. et maxi. 1)	Enfant en chambre séparée (mini. et maxi. 2)
Par personne	1 915 €* 	2 225 €* 	1 629 €* 	1 905 €*

Enfant = 6 à 11 ans inclus

Prix par personne en euros - supplément à régler au moment de la réservation

Base	Adulte en chambre Double	Adulte en chambre Simple	Enfant dans la chambre de 2 adultes (min. et maxi. 1)	Enfant en chambre séparée (mini. et maxi. 2)
Le 28 juillet : Libération tardive de la chambre à Indaba Hotel	45 €* 	90 €* 	- €* 	45 €*

Prix par personne en euros - supplément à régler au moment de la réservation

23 juillet : dîner à Anew Resort Hazyview	20 €*
26 et 27 juillet : dîners à Indaba Hotel	35 €*

*Sous réserve de disponibilité des tarifs et des chambres au moment de la réservation
L'obtention de chambres communicantes et de repas spéciaux n'est jamais garantie.



Pensez à adhérer à notre programme de fidélité avec notre partenaire exclusif **MonCommerçant.re** et bénéficiez de remises sur vos voyages !
Renseignements auprès de votre conseiller voyages.

Annexe au contrat n°

Signature du client

Afrique du Sud

GROUPE AFRIKA

Circuit regroupé de 09 jours / 07 nuits

Du 21 au 29 juillet 2026

**JOHANNESBURG - LESEDI CULTURAL VILLAGE - HAZYVIEW -
KRUGER NATIONAL PARK - SANDTON**

NOTRE FORFAIT COMPREND :

- Le billet d'avion REUNION / JOHANNESBURG / REUNION en classe économique sur Air Austral (taxes d'aéroport incluses et modifiables sans préavis).
- L'hébergement dans les hôtels / lodges mentionnés au programme ou similaires.
- L'assistance d'un guide francophone du 21 au 28 juillet, sauf pendant les temps libres.
- Les transferts en minibus ou en autocar avec un chauffeur local comme mentionnés au programme.
- Les repas (hors boissons) mentionnés au programme (en fonction des horaires d'arrivée et de départ).
- Les excursions et visites mentionnées au programme. L'ordre des visites peut être modifié et inversé sans préavis.
- Les safaris non privatifs mentionnés avec un ranger anglophone (en fonction des horaires d'arrivée et de départ du lodge).
- Les services d'un accompagnateur Transcontinents à partir de 15 adultes.
- Notre assurance Multirisque Assurever (35 € - contrat N° 8925). Toutefois, si les voyageurs le souhaitent, ils peuvent y renoncer, nous la déduisons du montant total de la facture, notre garantie se limitant ainsi à notre Responsabilité Civile Professionnelle.

NOTRE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Le port des bagages.
- Les repas non mentionnés au programme, et les boissons aux repas.
- Les dépenses à caractère personnel (mini-bar, téléphone, laverie etc..).
- Les pourboires éventuels aux chauffeurs et aux guides.
- Les frais de conservation des Réserves et des Parcs Nationaux non mentionnés.
- Tout ce qui n'est pas mentionné sous la rubrique « Notre forfait comprend ».

FORMALITES (pour les ressortissants français) :

Le passeport doit impérativement comporter deux pages vierges et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. À défaut, les voyageurs sont refoulés à l'arrivée.

À la suite d'une évolution de la réglementation sud-africaine en novembre 2019, les mineurs étrangers accompagnés peuvent voyager en Afrique du Sud avec leur passeport valide, muni d'un visa pour les séjours qui l'exigent. Le passeport doit être valide plus de quatre mois à partir de la date du voyage et comporter au moins deux pages vierges. Les mineurs étrangers voyageant non accompagnés, nous consulter.

FORMALITES DOUANIERES :

« Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15646.do ».

Afrique du Sud

GROUPE AFRIKA

Circuit regroupé de 09 jours / 07 nuits

Du 21 au 29 juillet 2026

JOHANNESBURG - LESEDI CULTURAL VILLAGE - HAZYVIEW -
KRUGER NATIONAL PARK - SANDTON

INFORMATIONS :

- Les chambres doubles disposent d'un grand lit ou de 2 lits jumeaux.
- **Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 6 ans ne sont pas admis sur ce voyage.**
- Il est fortement conseillé de prendre connaissance de la situation du pays que vous allez visiter en consultant le site internet du Ministère des Affaires Etrangères à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

PROGRAMME :

Pour des raisons techniques, l'ordre des excursions peut être inversé sans préavis. En raison des aléas toujours possibles, les voyageurs sont avertis que les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves, les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications du programme, mais ne pourront prétendre à aucun dédommagement dans la mesure où celles-ci échappent à la maîtrise effective de l'Agence de Voyages et/ou de ses fournisseurs.

SANTE :

Nous vous recommandons de consulter votre médecin traitant. Il appartient au client de signaler à l'agence de voyages tout problème de santé nécessitant un suivi ou une assistance particulière pendant le voyage.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION DE LA PARTIE TERRESTRE :

Toute modification de nom ou de prénom entraîne une pénalité de 50 € par personne. Le passager qui annule, qui ne se présente pas en temps utile au départ ou bien abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité. En cas d'annulation, l'Agence applique aux voyageurs les pénalités ci-après :

Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 200 € par personne.

Annulation de 60 à 31 jours avant le départ : 30% du montant du voyage.

Annulation de 30 à 21 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Annulation à moins de 30 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Le montant de l'assurance est non remboursable.

Billets d'avion non remboursables non modifiables.

Dans tous les cas le défaut d'enregistrement, pour quelque cause que ce soit, même de force majeure, est considéré comme une annulation le jour du départ. Toutes modifications, quelles qu'elles soient, souhaitées par le voyageur dans le programme, et, a fortiori, toute annulation du présent Contrat, doivent être signifiées à l'Organisateur du Voyage, par lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception.

DROIT D'UTILISATION DES PHOTOS

Notre proposition montre certaines photos, fournies par nos partenaires ou directement issues d'Internet et dont l'appartenance n'est pas toujours définie. Si vous disposez de la propriété de ces photos, et que vous ne souhaitez pas autoriser leur libre utilisation, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter par téléphone ou email. Nous nous engageons à les retirer de nos propositions sur justificatifs, à la première demande et dans les meilleurs délais



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Descriptif du voyage Forfait touristique

Devis n° JNB21JUIL26GIRAFRIKA -CZ

PRODUCTION AGENCE

Organisateur / Détaillant

Organisateur détaillant : TRANSCONTINENTS VOYAGES

Adresse : 3 rue Mât du Pavillon, B.P. 142 - 97463 - Saint-Denis Cedex

Téléphone : 0262 94 28 28 - Email : adev@transcontinents.com

Intitulé du voyage : Groupe AFRIKA

Nature de la prestation : Circuit regroupé

Destination : Afrique du Sud

Itinéraire : Johannesburg - Lesedi Cultural Village - Hazyview - Kruger National Park - Sandton

Périodes - Dates et nombre de nuitées : Du 21 au 29 juillet 2026 - 7 nuits (hors transport). Circuit en demande. Sous réserve de disponibilité.

Transports

Air :

- Vols réguliers (selon plan de vols ci-dessous, à ce jour, sous réserve de disponibilité lors de la réservation)
- Vols non connus à ce jour
- Vols non domiciliés chez Transcontinents Voyages
- Voir plan de vols ci-joint
- Hors vols

Le 21 juillet - REUNION / JOHANNESBURG : Départ à 20 h 20 - Arrivée à 22 h 45

Le 28 juillet - JOHANNESBURG / REUNION : Départ à 23 h 45 - Arrivée à 5 h 35 le lendemain

Toutes les réservations de vols ont été effectuées sur Air Austral en classe économique.

En temps utile avant le début de votre voyage, vous recevrez les documents nécessaires à l'accomplissement de votre voyage (vouchers/bons d'échange, billets d'avion) et les informations sur l'heure prévue de départ, l'heure limite d'enregistrement pour le transport aérien, et les heures prévues des escales, des correspondances et de votre arrivée.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Descriptif de l'hébergement

Le programme ci-avant (page 1 à 6)

Taxes de séjour non comprises à régler sur place.

Les repas inclus au circuit sont mentionnés dans le programme ci-dessus (page 1 à 6).

Observations

Besoin(s) particulier(s) des voyageurs :

Personnes à mobilité réduite : le circuit n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Formalités Sanitaires - Police

Vaccins et traitements médicaux :

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées ; assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles mais aussi liées à toutes les zones géographiques visitées.

Liens de référence :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Franchissement des frontières :

Le passeport doit impérativement comporter deux pages vierges et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. À défaut, les voyageurs sont refoulés à l'arrivée.

À la suite d'une évolution de la réglementation sud-africaine en novembre 2019, les mineurs étrangers accompagnés peuvent voyager en Afrique du Sud avec leur passeport valide, muni d'un visa pour les séjours qui l'exigent. Le passeport doit être valide plus de quatre mois à partir de la date du voyage et comporter au moins deux pages vierges. Les mineurs étrangers voyageant non accompagnés, nous consulter.

Lien de référence : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est nécessaire pour tout mineur voyageant sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale) : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15646.do

Pour éviter tout désagrément pendant votre voyage hors de France, il est impératif de privilégier l'utilisation de pièces d'identité officielles en cours de validité. Dans le cas contraire, l'agence ne pourrait être tenue comme responsable en cas de refus d'entrée sur le territoire par les autorités locales.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Assurances

La souscription d'une assurance Multirisque est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage et d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs, après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties souscrites. Si vous n'êtes pas déjà couvert par une assurance personnelle, nous vous conseillons de consulter les garanties proposées par Assurever.

* Assurance Assurever : 35 € par personne

N° de police : 8925

Conditions de règlement

Acompte à verser le jour de la commande : 30%

Solde à régler 30 jours avant le départ : 70%

Important : Faute de règlement du solde 30 jours avant le départ, le contrat que vous signerez sera résolu de plein droit de votre fait, sans remboursement des acomptes versés.

Révision du prix (à la hausse ou à la baisse)

Devise : EUR

Le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Toute variation vous sera communiquée au plus tard 20 jours avant le départ. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

Résolution du contrat par le voyageur

Frais de résolution contractuels :

Conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants pour lesquels vous avez la possibilité de demander les justificatifs à Transcontinents Voyages :

Annulation à plus de 60 jours avant le départ : 200 € par personne.

Annulation de 60 à 31 jours avant le départ : 30% du montant du voyage.

Annulation de 30 à 21 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Annulation à moins de 20 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Montant de l'assurance Assurever non remboursable.

Billets non remboursables non modifiables

Important : Le voyage peut être annulé par l'organisateur si un nombre de 15 participants adultes n'est pas inscrit 20 jours avant la date de départ.

Le formulaire standard correspondant à votre demande vous est communiqué en dernière page du présent descriptif.

Annexe au contrat n°

Signature du client



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Je soussigné Nom....., Prénom....., agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites au présent descriptif, certifie avoir pris connaissance des informations précontractuelles relatives à mon voyage et du formulaire standard correspondant.

J'accepte la transmission des données présentes dans ce présent descriptif en vue de l'exécution des dites prestations et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de possibilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : Transcontinents Réunion - 3 rue Mât de Pavillon - 97400 Saint-Denis ou un courrier électronique à cnil@transcontinents.com

Je certifie avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations utiles au bon déroulement du circuit concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

Fait à....., le en 1 exemplaire.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Partie B – Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A (vente en ligne). (1/2)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposé est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et l'article L.211-2 II du Code du Tourisme.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. L'entreprise Transcontinents Réunion sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Transcontinents Réunion dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement en cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs recevront un numéro de téléphone d'urgence et les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de 20 jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Partie B - Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A (vente en ligne). (2/2)

DSi, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide au voyageur en cas de difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Transcontinents Réunion a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS, téléphone : 01 44 56 77 77) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Transcontinents Réunion.

Site internet pour consulter la Directive (UE) 2015/2302 transposée au droit national :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701



SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, rue Mât du Pavillon, B.P.142
97463 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 94 28 00
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ
PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911 Z
SIREN : 310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation :
IM974110003

Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e) NOM Prénom :
et représentant NOM(S) Prénom(s) :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image,

- j'autorise
 je refuse

que Transcontinents Réunion réalise des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de ce circuit qui aura lieu du 21 au 28 juillet 2026. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable. Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____ en 2 exemplaires.

Mention "Lu et approuvé"